

Du surplace pour faire avancer la cause!

Au cours des trois dernières années, la Fondation Le Parrainage a organisé un LOTO FONDATION qui a rapporté plus de 90 000 \$. Devant la difficulté à vendre les billets à chaque année et ayant reçu de nombreux commentaires à l'effet que le prix du billet était trop élevé (150 \$), le conseil d'administration a décidé de mettre fin à cette activité.



Cependant, compte tenu des besoins sans cesse croissants d'aide financière pour les usagers et leur famille, nous devons trouver de nouvelles sources de financement qui feront appel à la générosité de chaque membre du personnel ainsi qu'à leur famille.

La Fondation innove en organisant un VÉLOTHON qui se tiendra dans la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 9 au 16 mars prochain. Cette campagne de financement, qui devient la plus grande source de revenu, est une occasion pour vous, pour les employés du CSDI MCQ, de la Fondation Le Parrainage et les nombreux partenaires, de s'unir pour sensibiliser la population à la cause de la déficience intellectuelle et du trouble envahissant du développement.

Vous pouvez consulter le dépliant explicatif du VÉLOTHON sur le site Internet du CSDI MCQ, dans la section *Nouvelles*. Des enveloppes de participation sont aussi disponibles dans les centres administratifs du CSDI MCQ de chacun des districts. Nous vous invitons à vous inscrire en grand nombre à cette nouvelle activité, qui nous l'espérons, sera une réussite!



Gestion des risques d'incident et d'accident chez les usagers

Ginette Mercier, coordonnatrice (Mandat régional)

Les dispositions prévues au projet de loi 113 encadrent la gestion des risques d'incident et d'accident chez les usagers.

Selon cette loi, l'établissement doit se donner un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières qui assure aux usagers la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux. Elle rend obligatoire la déclaration écrite de tout incident ou accident impliquant un usager. De plus, cette loi consacre le droit de l'usager d'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation de services qu'il a reçus et susceptible d'entraîner ou ayant entraîné des conséquences sur son état de santé ou son bien-être. L'établissement doit alors informer l'usager des mesures prises pour contrer de telles conséquences ou pour prévenir la récurrence d'un tel accident.

Les avantages de cette loi sont les suivants :

- Réduire le nombre d'événements entraînant des conséquences fâcheuses ou néfastes pour l'usager, sa famille, le personnel et l'établissement et, en prévenir la récurrence;

Assurer la crédibilité de l'établissement et du personnel;

- Maintenir un lien de confiance entre l'usager et son représentant;
- Augmenter la qualité des services;
- Améliorer la satisfaction de l'usager;
- Assurer la sécurité de l'usager.

La gestion des risques est une approche préventive qui fait appel à un grand éventail de moyens pour réduire ou éliminer les situations pouvant causer des dommages et limiter le plus possible les risques.

La loi oblige l'établissement à divulguer, à l'usager ou à son représentant légal, tout accident survenu à un usager qu'il dessert. C'est pourquoi, si un tel événement impliquant votre fille ou votre fils survenait, nous serions tenus de vous en aviser par l'entremise de l'intervenant responsable du dossier.

Application de la loi 90 au CSDI MCQ

Ginette Mercier, coordonnatrice (Mandat régional)

La loi 90, entrée en vigueur en 2002, permet de déprofessionnaliser l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne.

Ainsi, cette loi a pour effet d'accorder l'autorisation légale au personnel non professionnel des CRDI qui dispensent des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale ainsi qu'aux ressources de type familial et intermédiaires à exercer les activités spécifiques suivantes :

- les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne requis sur une base durable et qui sont nécessaires au maintien de la santé;
- l'administration de médicaments prescrits et prêts à être administrés, par voie orale, topique, transdermique, oculaire, otique, rectale ou par inhalation ainsi que l'insuline par voie sous-cutanée.

Toutefois, l'exercice de ces activités par le personnel et les responsables de ressources doit être soumis à certaines règles administratives. De par les nouvelles dispositions de la loi 90, le responsable d'une ressource et son personnel sont autorisés à fournir les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne et à administrer des médicaments prescrits et prêts à être administrés. Il revient cependant au CSDI MCQ de s'assurer de la capacité de ces personnes à exercer de telles activités et de leur fournir le soutien et l'assistance requis.

Nouvelles en bref

20^e anniversaire de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle :
9 au 15 mars 2008

Assemblées du conseil d'administration :
18 mars / 6 mai / 17 juin 2008

Ces dates peuvent être sujettes à changement. Vérifier avec la direction générale pour confirmer.

Fondation Le Parrainage : les demandes d'aide adressées à la Fondation seront maintenant traitées trois fois par année par le conseil d'administration. Toutes les demandes devront parvenir à la Fondation avant le 31 janvier, le 30 avril ou le 30 novembre de chaque année.

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (V.A.T.L.) permet la gratuité aux accompagnateurs de personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé mentale lors de la visite de sites touristiques et de loisir. Pour plus d'information :

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées
Mauricie : 819 379-9999
Centre-du-Québec : 819 758-5464

L'Amalgame

Mot du directeur général

2008, sous le signe de l'intégration

Michel Boutet, directeur général

En ce début d'année, j'aimerais vous souhaiter le meilleur de ce que la vie peut vous apporter : l'amour de vos proches, tant le bonheur d'aimer que d'être aimé. Vous dire surtout tout l'attachement que nous portons à votre fille ou votre fille et notre souci de continuellement travailler à repousser les limites de leur intégration et de leur participation dans la communauté.

Ces chemins ne sont pas toujours simples ni sans douleur, mais sont aussi marqués par de petites et de grandes réussites.

Comme vous, on nous dit souvent que nous avons du courage ou du mérite pour

vivre ou travailler avec des personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, mais comme vous, nous savons quelle place importante elles occupent dans nos vies et la richesse de leur présence. Que 2008 soit à l'image des moments de bonheur qu'elles nous apportent.

En terminant, je tiens à vous assurer de notre disponibilité et surtout, vous renouveler notre engagement à ce que la relation qui nous unit soit empreinte de professionnalisme et d'humanité.

Des fiançailles bien émouvantes

M^{me} Hélène Comeau,
sœur de M^{me} Nathalie Comeau

Le 22 septembre dernier, une cérémonie bien spéciale s'est déroulée à l'Église St-Zéphirin de la Tuque. M. Noël Bordeleau et M^{me} Nathalie Comeau, qui présentent une déficience intellectuelle, ont réalisé leur plus grand rêve soit, celui de célébrer officiellement leurs fiançailles.



Il s'agit d'une première dans la région et c'est l'abbé Claude Lapointe qui fut l'ami et le complice de ce bel événement. Une centaine de personnes y ont assisté et aux dires de plusieurs, on y a appris une belle leçon de vie. La journée s'est déroulée dans une ambiance émouvante empreinte d'amour sincère et de partage.

M. Bordeleau et M^{me} Comeau vivent chacun dans leur demeure respective, mais leur cœur est désormais uni par le lien des fiançailles.



Tous nos vœux de bonheur!

Semaine québécoise de la déficience intellectuelle



Du 9 au 15 mars 2008, se déroulera la 20^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle sous le thème « Je te découvre... tu me ressembles! ». Cette année, M^{me} Émilie Bibeau sera la porte-parole de l'événement. Cette comédienne interprétant avec brio le rôle de

Rosalie, une jeune adulte présentant une déficience intellectuelle dans la série *Annie et ses hommes*, a accepté avec plaisir l'invitation. Son interprétation dans la populaire série télévisée a certes contribué à mettre de l'avant la ressemblance en tant que citoyen à part entière plutôt que la différence.



Cinq usagers du CSDI MCQ jumelés à 5 peintres de la région pour 90 minutes de bonheur!

Grâce à la détermination et à la persévérance de M^{me} Lucie Duval, directrice de la Fondation Le Parrainage, cinq usagers du CSDI MCQ ont vécu une des plus belles journées de leur vie.

En effet, le 18 septembre 2007, cinq personnes présentant une déficience intellectuelle ont eu la chance de peindre une toile en compagnie de peintres professionnels. Mais ce n'était pas tout! L'activité a fait l'objet d'un reportage le 23 octobre dernier dans l'émission de Chantal Lacroix, *90 minutes de bonheur!*

M^{me} Duval faisait partie des 900 personnes à s'inscrire pour cette émission et seulement 35 dossiers ont été retenus. Parmi ceux-ci, entre trois et six projets ont fait l'objet d'un reportage télévisé. Choisie ambassadrice de bonheur, M^{me} Duval a appris que son projet était l'un d'eux et qu'elle disposait de 1 000 \$ pour mettre sur pied un projet servant sa cause.

Ayant en tête les poèmes de M^{me} Lise Doré, une dame de Shawinigan, qui disait rêver de créer des toiles avec ses poèmes, le projet l'a menée vers un artiste-peintre bien de chez-nous, M. Normand Boisvert. Touché par l'idée, il a ouvert les portes de son atelier de Cap-de-la-Madeleine avec joie à toute l'équipe de tournage.

C'est donc comme cela que M. Normand Boisvert, en compagnie de sa fille Catherine Boisvert, aussi peintre, de même que les artistes Michel Pleau, Suzette Émond et Marc Bernier ont été jumelés à cinq personnes présentant une déficience intellectuelle le temps d'une journée, le temps de peindre conjointement une toile.

Soulignons également que chaque usager s'est vu remettre une toile originale du peintre qui l'a accompagné lors de cette journée.

Bravo à M^{me} Lucie Duval pour cette belle initiative et sincères remerciements aux peintres pour leur implication, leur disponibilité et leur grande générosité dans le cadre de ce projet!



Suzette Émond, peintre, en compagnie de Mario Marchand



Michel Pleau, peintre, en compagnie de Alexandre Gervais



Catherine Boisvert, peintre, en compagnie de Lise Doré



Marc Bernier, peintre, en compagnie de Julie Lizotte



Normand Boisvert, peintre, en compagnie de Gilles Morrissette et Lucie Duval



Normand Boisvert et Lucie Duval

90 minutes de bonheur

De la suite dans les idées!

Le 29 novembre dernier, M^{me} Lise Doré, une des participantes à l'activité de peinture présentée à l'émission *90 minutes de bonheur*, a fait une surprise incroyable à la responsable et aux étudiants de l'atelier créatif de peinture sur bois de l'école Marie-Leneuf de Trois-Rivières. En effet, accompagnée de M. Patrick Girard, livreur chez Rona l'Entrepôt de Trois-Rivières et de M^{me} Lucie Duval, directrice de la Fondation Le Parrainage, M^{me} Doré leur a remis un montant totalisant 2 500 \$.



De gauche à droite, à l'avant : M^{me} Lucie Duval et M^{me} Lise Doré. À l'arrière : M. Patrick Girard (livreur chez Rona), M. Steven Bellefeuille-Charest, M. François Hubert et M. Guy Houde Boisvert (étudiants) et M^{me} Sonia Champoux (éducatrice et responsable de l'atelier).

Suite au reportage diffusé à l'émission « *90 minutes de bonheur* » le 23 octobre dernier, les cinq toiles réalisées par des usagers du CSDI MCQ, en collaboration avec des artistes-peintres de la région, ont été vendues le soir même pour une somme totalisant 3 000 \$.

Un montant de 2 000 \$ a donc été remis sous forme de bons d'achat chez Rona l'Entrepôt de Trois-Rivières, afin de permettre l'acquisition de matériel servant à la réalisation de pièces artisanales. De plus, partenaire officiel de l'événement, Rona a ajouté un montant supplémentaire de 500 \$.

Les 1 000 \$ restants serviront à produire des cartes de souhaits présentant les reproductions des cinq toiles. Ces ensembles de cartes seront vendus lors de différentes activités et lors de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, du 9 au 15 mars 2008. Les sommes ainsi récoltées serviront alors à donner au suivant!

L'animatrice Chantal Lacroix bien entourée de Lucie Duval et Lise Doré



Comité des usagers

Michel Dostie

Évaluation des attentes et de la satisfaction

Un groupe de travail formé des comités des usagers du CSDI MCQ, du CRDI Chaudière-Appalaches et du CRDI de Québec collabore actuellement à l'élaboration d'un nouvel outil d'évaluation des attentes et de la satisfaction. Ce projet vise le développement d'une approche permettant une évaluation sur une base continue. Le processus d'évaluation en cours de développement contribuera à la promotion des droits des usagers, à la mise en valeur de leurs besoins et servira également de point de référence à l'action des professionnels.

Avec le soutien de la Direction de la recherche, le Comité des usagers du CSDI MCQ est donc à réviser le questionnaire qui mesure la satisfaction des usagers et de leurs proches à l'égard des services dispensés par l'établissement. Des parents d'enfants de 15 à 25 ans seront bientôt sollicités pour assister à des groupes de rencontres afin de recueillir leur point de vue sur le questionnaire, avant de lancer le projet définitivement.

Ce nouvel outil sera utilisé en 2008 par le Comité des usagers dans le cadre de son évaluation annuelle de la qualité des services et de la satisfaction des usagers.

Comme à l'habitude, le Comité des usagers vous rappelle que si vous avez besoin d'aide pour la préparation d'un plan d'intervention (PI) ou d'un plan de services individualisés (PSI), vous pouvez communiquer au 819 379-7732, poste 255. Nous vous invitons à visiter notre site Web : <http://usager-crdited-mcq.org>.

Qu'est-ce qu'une plainte?

Gérard Noël, commissaire local aux plaintes et à la qualité des services



M. Gérard Noël

Une plainte, « c'est l'expression verbale ou écrite d'une insatisfaction formulée par l'utilisateur ou son représentant à l'égard des services qu'il a reçus, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert » (article 34 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux).

Le traitement des plaintes et l'amélioration de la qualité sont étroitement liés. En plus d'avoir des effets sur la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits, le traitement des plaintes permet de questionner les différentes fonctions de gestion, au sein de l'établissement, qui ont une incidence directe sur la qualité des services dispensés et l'amélioration qui peut y être apportée.

Le dépôt d'une plainte au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, c'est aussi une demande à l'autorité administrative du CSDI MCQ d'agir conformément à la mission de service public que l'établissement doit assurer.